



Tableau de bord



Les statistiques de la MSA

Juillet 2022

Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire au régime agricole, au 31 décembre 2021

Christèle LAPORTE

À la fin de l'année 2021, 195 726 personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS) en métropole. Les effectifs diminuent de 4,6 % en un an. La baisse concerne les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire à titre gratuit (CSSG), qui représentent 71,2 % du total des bénéficiaires de la CSS. La chute des bénéficiaires de la CSSG, - 11,9 %, résulte d'un effet base car le mois de décembre 2020 a été élevé en raison de la prolongation du droit à la CSS, mesure adoptée durant la crise sanitaire.

Les personnes dont les ressources sont comprises entre le plafond de la CSSG et ce plafond majoré de 35 % peuvent prétendre à la complémentaire santé solidaire en contrepartie d'une participation financière. Fin 2021, 56 388 personnes en bénéficient, en progression de 19,9 % sur un an.

■ Baisse continue du nombre de bénéficiaires de la CSS

Sur le dernier trimestre de l'année 2021, la population bénéficiaire de la CSS affiliée au régime agricole a diminué de 1,2 %, pour s'établir à 195 726 (tableau 1).

Une forte concentration des bénéficiaires de la CSS est observée dans quatre zones territoriales : le bassin méditerranéen (28 % des bénéficiaires), l'axe Bordeaux-Albi (16 %), le nord de la France (9 %) et le grand Ouest (8 %). Sur le dernier trimestre, les effectifs de ces régions ont diminué moins fortement que la moyenne nationale, de - 0,2 % à - 0,8 % contre - 1,2 %. Le Nord fait exception en décrochant de - 3,7 % (carte 1).

Le taux de recours à la CSS, calculé par rapport à la population affiliée au régime agricole, est de 6,3 % en métropole, avec des proportions différenciées dans les deux régimes : 3,3 % pour les non-salariés et 8,0 % pour les salariés (graphiques 1 et 2).

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Département Maladie : Damien Ozenfant ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Christèle Laporte laporte.christele@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr / Nadia Ferkal - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr



Dans le régime des non-salariés, le taux de recours est proche de celui prévalant avant la mise en place de la CSS (avec la CMU-C et l'ACS), il baisse de 0,10 point sur un an et est stable sur le dernier trimestre.

Dans le régime des salariés, le taux de recours à la fin de l'année 2021 est inférieur de 0,11 point à son niveau de septembre 2019, de 0,45 point à celui de fin 2020 et de 0,11 point à celui du trimestre précédent.

Géographiquement, les taux de recours les plus élevés se situent dans le bassin méditerranéen (13,5 %), le nord de la France (8,1 %) et l'axe Bordeaux-Albi (7,9 %). Dans le grand Ouest la proportion est moindre : 3,9 %.

■ Forte diminution du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite sur un an, - 11,9 %

Avec une baisse de 2,6 % sur le dernier trimestre de l'année, la chute du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite est portée à 11,9 % sur l'ensemble de l'année 2021. Le niveau est très proche dans les deux régimes : - 12,3 % pour les non-salariés agricoles qui représentent 17,9 % des effectifs de bénéficiaires de la CSSG et - 11,8 % pour les salariés agricoles (82,1 % des effectifs).

Les évolutions du nombre de bénéficiaires de la CSSG, outre les effets démographiques propres à ces deux régimes, sont liées en 2021 d'une part, aux évolutions de la population bénéficiaire du RSA (l'attribution de cette prestation donne un droit automatique à la CSSG) et de celle sans activité (chômage) et d'autre part, aux mesures de prolongation de droits intervenues au cours de la crise sanitaire : de mi-mars 2020 à fin juillet 2020, puis de début novembre 2020 à mi-février 2021 (graphique 3 et 4).

Si la proportion d'hommes et de femmes bénéficiaires de la CSSG est assez proche dans les deux régimes (45,5 % de femmes au régime des non-salariés et 47,9 % au régime des salariés), l'âge moyen est supérieur d'une dizaine d'années au régime des non-salariés agricoles (40,4 ans contre 30,6 ans). Cette différence tient avant tout à l'écart d'âge moyen dans la population affiliée à ces deux régimes (tableau 3).

La faible proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (20,8 % au régime des non-salariés et 10,1 % au régime des salariés) s'explique par le montant du plafond des ressources permettant l'obtention de la CSSG (767 € mensuel) fixé en dessous du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA - 917 € mensuel au maximum).

Comme antérieurement la CMU-C, la CSSG peut être gérée, selon le choix de l'assuré, par un organisme complémentaire (OC) ou par sa caisse de MSA.

La part de la gestion accordée aux caisses de MSA est de 80,1 % à fin 2021 au régime des non-salariés, en progression de 2,9 points sur un an et de 0,8 point pour le dernier trimestre.

Pour le régime des salariés, elle est encore plus importante, 92,9 % à fin 2021, en progression de 1,5 point sur un an et de 0,3 point pour le dernier trimestre (tableau 5).



■ Nette progression du nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation, + 19,9 % en un an

Le nombre de bénéficiaires s'élève à 56 388 en fin d'année 2021, soit + 2,6 % par rapport à la situation à fin septembre. Ces augmentations se retrouvent dans les deux régimes, même si elles sont plus accentuées au régime des salariés agricoles : + 25,1 % sur un an et + 3,4 % au dernier trimestre, pour + 7,0 % et + 0,2 % au régime des non-salariés agricoles (tableau 6).

Il n'y a pas eu au 1^{er} novembre 2019 de bascule automatique du bénéfice de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) vers celui de la CSS. Les contrats ACS ont été à leur terme (du fait de la crise sanitaire, leur durée a même été prorogée jusqu'au 31 juillet 2020 pour ceux en cours au 12 mars et arrivant à échéance avant le 31 juillet 2020), ils ont donc perduré au plus tard jusqu'au 30 octobre 2020.

La mise en place de la CSS avec participation a ensuite nécessité une nouvelle démarche des assurés pour en bénéficier. La montée en charge a été progressive, ce n'est qu'à partir de juin 2021 que les effectifs ont retrouvé leur niveau de septembre 2019 (graphique 5 et 6).

La proportion de non-salariés agricoles est plus importante parmi les bénéficiaires de la CSSP que parmi ceux de la CSSG (25,7 % contre 17,9 %). Cela s'explique par une population non-salariée plus âgée en moyenne que celle des salariés agricoles, population âgée éligible à la CSSP puisque le montant maximum de l'ASPA est en dessous du plafond des ressources pour obtenir la CSSP. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent ainsi 81,3 % des bénéficiaires de la CSSP dans le régime des non-salariés et 44,5 % au régime des salariés. En corollaire, la part des femmes est également plus importante qu'avec la CSSG, 58,3 % des bénéficiaires au régime des non-salariés et 48,3 % au régime des salariés (tableau 7).

L'ACS était entièrement gérée par les organismes complémentaires. L'ouverture de la gestion de la CSSP aux caisses de MSA s'est faite progressivement, une majorité d'assurés ex-bénéficiaires de l'ACS conservant leur organisme complémentaire. La part de la gestion accordée aux caisses de MSA s'est accrue avec le basculement au fil des mois des bénéficiaires de la CSS sans participation vers la CSS avec participation et avec l'arrivée de nouveaux bénéficiaires.

Ainsi, pour les non-salariés agricoles, la part gérée par les caisses de MSA est passée de 29,2 % en fin d'année 2020 à 43,2 % en 2021. Pour les salariés agricoles, la progression est encore plus forte puisque la gestion par les caisses de MSA devient majoritaire fin 2021, à 62,4 % contre 45,0 % fin 2020 (tableau 9).



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

I - Liste tableaux

Tableau 1 – Nombre de bénéficiaires de la CSS par régime, au 31 décembre 2021	5
Tableau 2 – Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 décembre 2021	7
Tableau 3 – Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 décembre 2021	7
Tableau 4 – Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2021	7
Tableau 5 – Nombre de bénéficiaires de la CSSG selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 décembre 2021	8
Tableau 6 – Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 décembre 2021	9
Tableau 7 – Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 décembre 2021	9
Tableau 8 – Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2021	9
Tableau 9 – Nombre de bénéficiaires de la CSSP selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 décembre 2021	10

II - Liste graphiques

Graphiques 1 et 2 – Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et décembre 2021	5
Graphique 3 – Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2021	8
Graphique 4 – Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2021	8
Graphique 5 – Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2021	10
Graphique 6 – Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2021	10

III - Liste carte

Carte 1 – Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 31 décembre 2021	6
---	---



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire en métropole, au 31 décembre 2021

Tableau 1

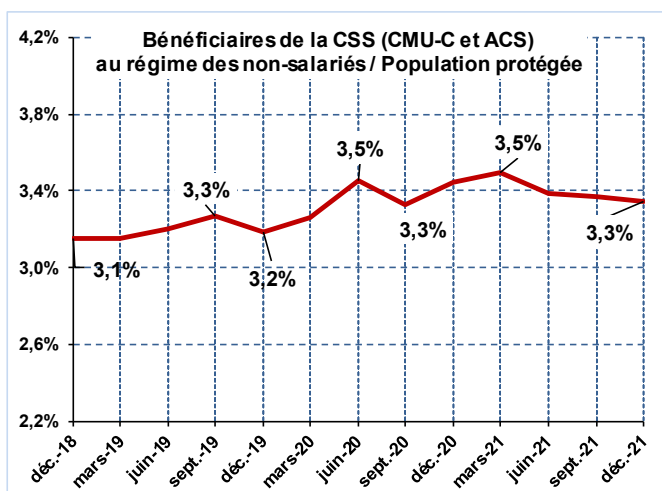
Nombre de bénéficiaires de la CSS par régime, au 31 décembre 2021

	Situation au 31 décembre 2021		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (déc. 2021 / déc. 2020)	Trimestrielle (déc. 2021 / sept. 2021)
CSS gratuite	139 338	71,2 %	-11,9 %	-2,6 %
CSS avec participation	56 388	28,8 %	+19,9 %	+2,6 %
TOTAL	195 726	100,0 %	-4,6 %	-1,2 %

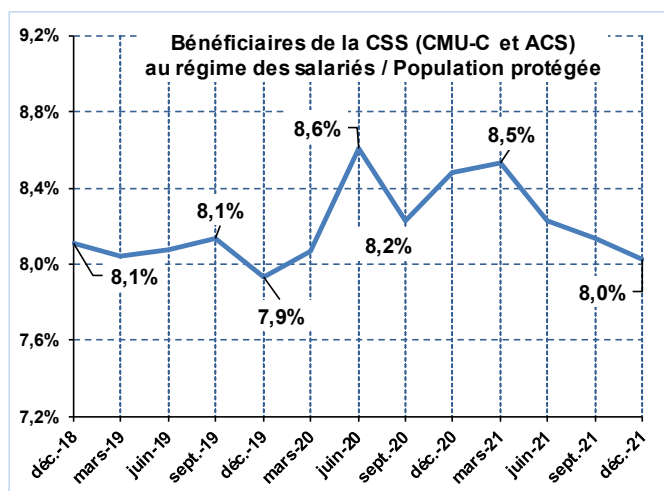
Source : MSA

Graphiques 1 et 2

Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et décembre 2021



Source : MSA



Source : MSA



Carte 1

Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 31 décembre 2021

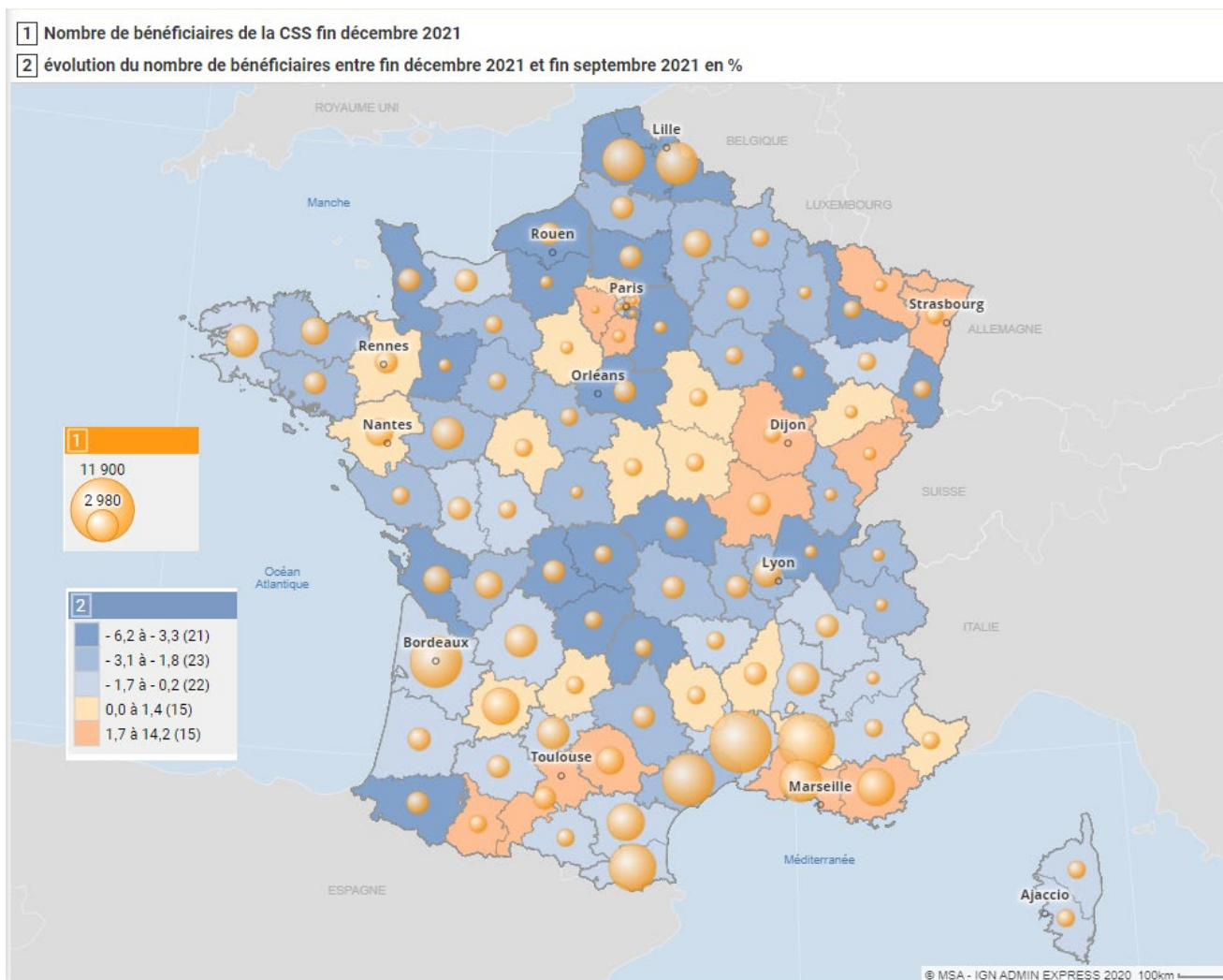




Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite en métropole par régime et éléments démographiques, au 31 décembre 2021

Tableau 2
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 décembre 2021

	Situation au 31 décembre 2021		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (déc. 2021 / déc. 2020)	Trimestrielle (déc. 2021 / sept. 2021)
Régime des non-salariés	25 000	17,9 %	-12,3 %	-2,9 %
Régime des salariés	114 338	82,1 %	-11,8 %	-2,6 %
TOTAL	139 338	100,0 %	-11,9 %	-2,6 %

Source : MSA

Tableau 3
Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 décembre 2021

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	Septembre 2021	Décembre 2021	Septembre 2021	Décembre 2021
% de femmes	45,4 %	45,5 %	47,8 %	47,9 %
% d'hommes	54,6 %	54,5 %	52,2 %	52,1 %
Age moyen	40,7 ans	40,4 ans	30,7 ans	30,6 ans
- des femmes	40,6 ans	40,1 ans	29,9 ans	29,8 ans
- des hommes	40,7 ans	40,7 ans	31,3 ans	31,3 ans
Classe d'âge la plus représentée	40 à 59 ans	40 à 59 ans	0 à 19 ans	0 à 19 ans
% individus de moins de 20 ans	27,1 %	27,3 %	39,2 %	39,4 %
% individus de 60 ans et plus	21,0 %	20,8 %	10,1 %	10,1 %

Source : MSA

Tableau 4
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2021

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs 31 déc. 2021	Répartition	Evolution déc. 2021 / sept. 2021	Contribution à l'évolution	Effectifs 31 déc. 2021	Répartition	Evolution déc. 2021 / sept. 2021	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	6 828	27,3 %	-2,0 %	-0,6	45 068	39,40 %	-2,0 %	-0,8
De 20 à 39 ans	4 168	16,7 %	-2,0 %	-0,3	28 224	24,70 %	-3,7 %	-0,9
De 40 à 59 ans	8 785	35,1 %	-3,5 %	-1,3	29 568	25,80 %	-2,1 %	-0,5
De 60 à 79 ans	3 957	15,8 %	-2,1 %	-0,3	10 616	9,30 %	-2,9 %	-0,3
80 ans et plus	1 262	5,0 %	-8,0 %	-0,4	862	0,80 %	-7,6 %	-0,1
TOTAL	25 000	100,0 %	-2,9 %	-2,9	114 338	100,00 %	-2,6 %	-2,6

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 5

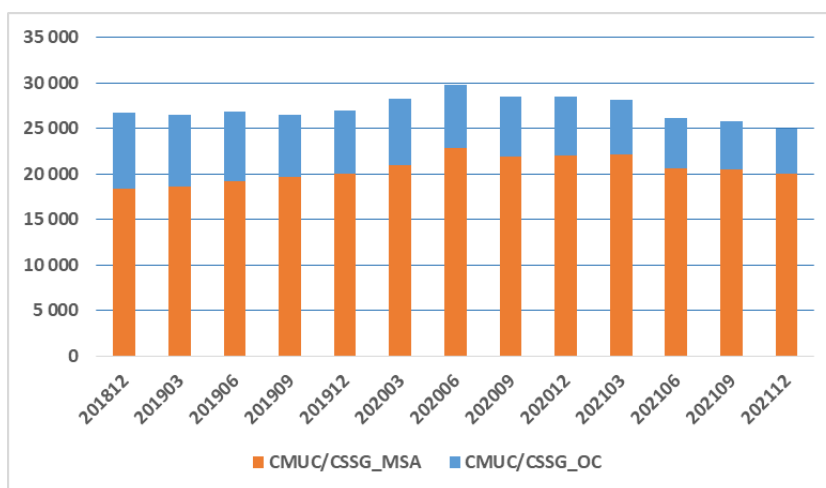
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 31 décembre 2021

	Effectifs au 31 décembre 2021		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 31 déc. 2020	au 31 déc. 2021
Régime des non-salariés	20 028	4 972	77,2 %	80,1 %
Régime des salariés	106 218	8 120	91,4 %	92,9 %
TOTAL	126 246	13 092	88,9 %	90,6 %

Source : MSA

Graphique 3

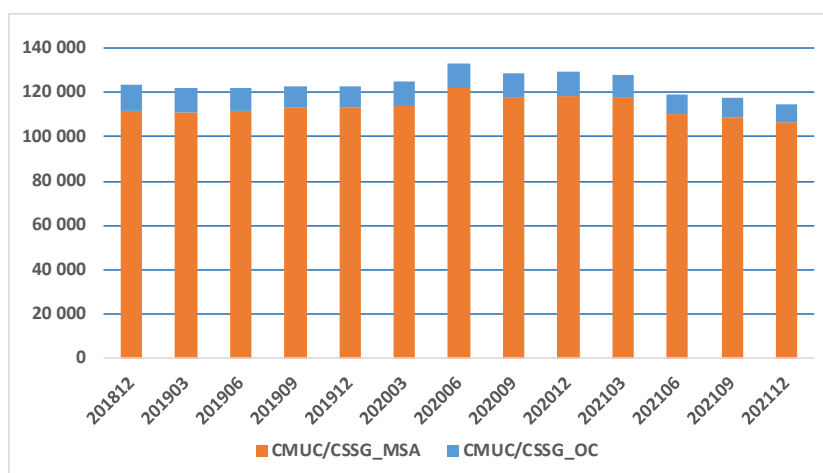
Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2021



Source : MSA

Graphique 4

Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2021



Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

■ Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation en métropole par régime et éléments démographiques, au 31 décembre 2021

Tableau 6

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 décembre 2021

	Situation au 31 décembre 2021		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (déc. 2021 / déc. 2020)	Trimestrielle (déc. 2021 / sept. 2021)
Régime des non-salariés	14 488	25,7 %	7,0 %	0,2 %
Régime des salariés	41 900	74,3 %	25,1 %	3,4 %
TOTAL	56 388	100,0 %	19,9 %	2,6 %

Source : MSA

Tableau 7

Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 décembre 2021

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	Septembre 2021	Décembre 2021	Septembre 2021	Décembre 2021
% de femmes	58,8 %	58,3 %	48,3 %	48,4 %
% d'hommes	41,2 %	41,7 %	51,7 %	51,6 %
Age moyen	72,0 ans	71,9 ans	48,6 ans	48,5 ans
- des femmes	76,5 ans	76,5 ans	48,4 ans	48,3 ans
- des hommes	65,7 ans	65,6 ans	48,8 ans	48,8 ans
Classe d'âge la plus représentée	80 ans et plus	80 ans et plus	60 à 79 ans	60 à 79 ans
% individus de moins de 20 ans	6,3 %	6,3 %	22,4 %	22,4 %
% individus de 60 ans et plus	81,4 %	81,3 %	44,4 %	44,5 %

Source : MSA

Tableau 8

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2021

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs 31 déc. 2021	Répartition	Evolution déc. 2021 / sept. 2021	Contribution à l'évolution	Effectifs 31 déc. 2021	Répartition	Evolution déc. 2021 / sept. 2021	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	915	6,3%	0,3%	0,0	9 394	22,4 %	3,6%	0,8
De 20 à 39 ans	449	3,1%	-0,1%	0,0	5 236	12,5 %	4,5%	0,6
De 40 à 59 ans	1 351	9,3%	1,7%	0,2	8 644	20,6 %	2,3%	0,5
De 60 à 79 ans	5 101	35,2%	1,1%	0,4	14 862	35,5 %	4,2%	1,5
80 ans et plus	6 672	46,1%	-0,8%	-0,4	3 764	9,0 %	1,2%	0,1
TOTAL	14 488	100,0 %	0,2%	0,2	41 900	100,0 %	3,4%	3,4

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 9

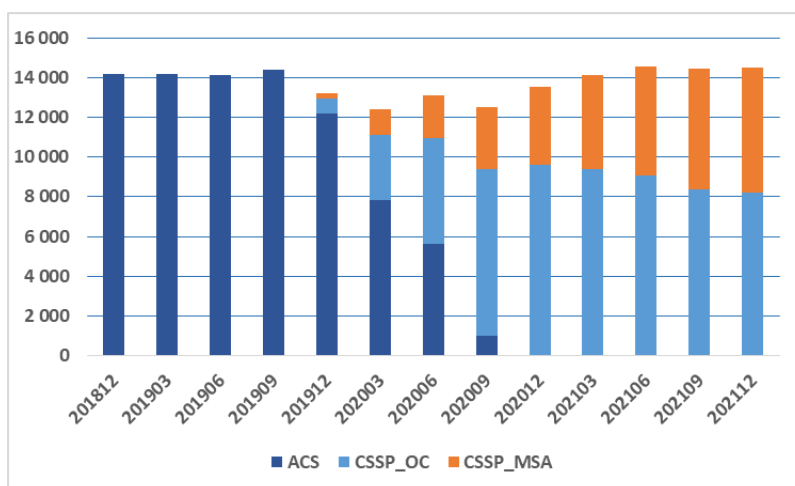
Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime selon la gestion MSA ou OC, au 31 décembre 2021

	Effectifs au 31 décembre 2021		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 31 déc. 2020	au 31 déc. 2021
Régime des non-salariés	6 262	8 226	29,2 %	43,2 %
Régime des salariés	26 149	15 751	45,0 %	62,4 %
TOTAL	32 411	23 977	40,5 %	57,5 %

Source : MSA

Graphique 5

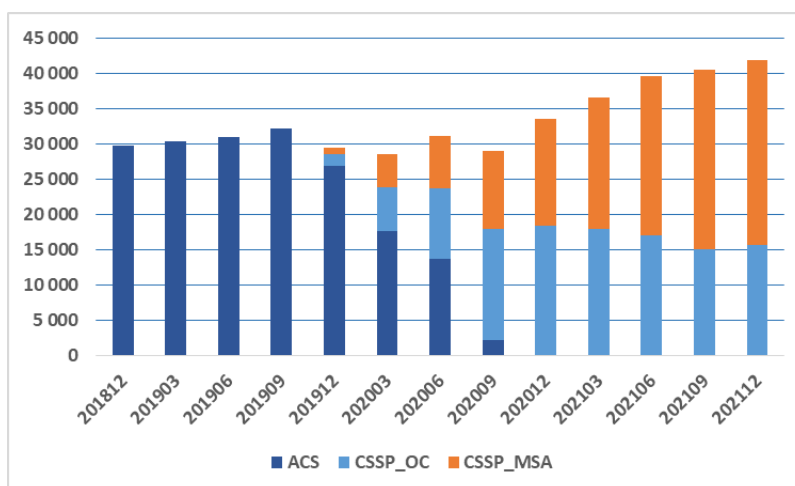
Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2021



Source : MSA

Graphique 6

Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2021



Source : MSA



DÉFINITIONS

Complémentaire santé solidaire (CSS)	<p>A compter du 1er novembre 2019, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et le dispositif d'aide à la complémentaire santé (ACS) ont été supprimés au profit d'un dispositif unifié, la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).</p> <p>La Complémentaire santé solidaire offre la prise en charge de la part complémentaire des soins remboursables par l'assurance maladie, à hauteur de 100 % des tarifs maximum fixés par l'assurance maladie, ainsi que des forfaits de prise en charge spécifiques pour les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses.</p>
CSS gratuite ou sans participation (CSSG)	<p>Peuvent bénéficier de la CSS à titre gratuit, les foyers dont les ressources ne dépassent pas un plafond, plafond modulé en fonction de la taille du foyer (à titre d'exemple, 767 euros par mois pour une personne seule au 1er avril 2022).</p>
CSS payante ou avec participation (CSSP)	<p>Si les ressources du foyer dépassent le plafond de la CSS gratuite, dans la limite de 35 % (soit 1 017 euros par mois pour une personne seule au 1er avril 2022), une somme inférieure à 1 € par jour et par personne doit être acquittée chaque mois.</p> <p>Le montant de cette participation est fonction de l'âge du bénéficiaire et varie de 8 € pour les moins de 30 ans à 30 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus.</p>

Sigles :

AAH	: Allocation aux adultes handicapés
ACS	: Aide au paiement d'une complémentaire santé
ASPA	: Allocation de solidarité aux personnes âgées
CMU-C	: Couverture maladie universelle complémentaire
CSSG	: Complémentaire santé solidaire gratuite (ou sans participation)
CSSP	: Complémentaire santé solidaire avec participation
MSA	: Mutualité sociale agricole
OC	: Organisme complémentaire gestionnaire de la complémentaire santé solidaire